

**Mairie de Lafrançaise**

(Tarn et Garonne)

**Délibération n° 5***Objet : Participation  
Mairie de Montastruc**Date de convocation :**4 février 2021**Date d'affichage :**4 février 2021**Nombre de Conseillers  
en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

16

*Nombre de votants :*

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE  
(TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt et un  
Le 11 février à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir : Mme Sonia PARRIEL a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER  
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE  
M. Pierrick THOMAS a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Absents : M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Jean Pierre ANGLAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il demandera au Maire de la commune de Montastruc une participation au titre des enfants du primaire domiciliés dans cette commune et qui fréquentent les écoles publiques de Lafrançaise.

La base de calcul sera celle du forfait communal fixé à 465 € par enfant du primaire par référence à la convention passée avec l'école privée. Le montant pour l'année scolaire 2020/2021 serait de 5 115 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le montant de la participation qui sera demandée à la commune de Montastruc pour l'année scolaire 2020/2021, soit 5 115 € pour les enfants du primaire domiciliés à Montastruc et fréquentant les écoles publiques de Lafrançaise.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL